



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 juin 2021
Français
Original : anglais

Application de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est le dix-huitième rapport trimestriel sur l'application de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité. La période considérée va du 23 mars au 11 juin.

II. Activités de peuplement

2. Dans sa résolution 2334 (2016), le Conseil de sécurité a réaffirmé que la création par Israël de colonies de peuplement dans le territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, n'avait aucun fondement en droit et constituait une violation flagrante du droit international et un obstacle majeur à la réalisation de la solution des deux États et à l'instauration d'une paix globale, juste et durable. Dans la même résolution, il a exigé de nouveau d'Israël qu'il arrête immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et respecte pleinement toutes les obligations juridiques qui lui incombent à cet égard. Aucune mesure n'a été prise dans ce sens au cours de la période considérée.

3. Le 20 mai, le Comité de planification du district de Jérusalem a approuvé la tranche E du plan Har Homa, qui prévoit 540 logements supplémentaires dans la partie occupée de Jérusalem-Est. La délivrance des permis de construire correspondants est subordonnée à plusieurs conditions. Si ce plan se concrétise, il permettra à Israël de faire un pas de plus vers la connexion des colonies de Gilo et d'Har Homa et créera une zone d'agglomération continue de colonies israéliennes le long du périmètre sud de Jérusalem-Est. Bethléem et le sud de la Cisjordanie se trouveront séparées de Jérusalem-Est. Début mai, des colons ont établi au sud de Naplouse un nouvel avant-poste dénommé Eviatar. Début juin, les Forces de défense israéliennes ont émis des ordres de démolition des habitations d'une cinquantaine de familles d'Eviatar et promulgué une ordonnance militaire interdisant toute nouvelle construction sur le site et imposant son évacuation complète avant le 14 juin.

4. Pendant la période considérée, les démolitions et saisies de structures appartenant à des Palestiniens se sont poursuivies dans toute la Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est. Invoquant l'absence de permis de construire délivrés par Israël, qu'il est pratiquement impossible aux Palestiniens d'obtenir, les autorités



israéliennes ont démolies ou saisi 72 structures, ou contraint leurs propriétaires à les démolir, ce qui a obligé 78 personnes, dont 47 enfants et une quinzaine de femmes, à se déplacer et affecté 357 autres personnes.

5. En tout, 53% des structures visées ont été démolies (pour trois d'entre elles) ou saisies (35) sans préavis, ou avec un préavis très court, sur la base de règlements militaires autorisant la réquisition sommaire de structures « nouvellement installées » considérées comme « mobiles » ou soupçonnées de servir à la commission d'une infraction pénale. Trois de ces structures ont été détruites en application du décret militaire n° 1797, qui autorise l'application d'une procédure accélérée imposant aux propriétaires de prouver dans un délai limité à 96 heures qu'ils ont un permis de construire valide. Six autres structures ont été démolies par leurs propriétaires suite à la réception des ordres de démolition. Au total, 14 structures démolies ou saisies avaient été financées par des donateurs.

6. En tout, à Jérusalem-Est occupée, au moins 218 familles palestiniennes comprenant 970 personnes, dont 424 enfants, font actuellement l'objet de procédures judiciaires en instance devant les tribunaux israéliens. La plupart de ces affaires ont été ouvertes à la demande d'organisations de colons israéliens et sont fondées sur l'application des lois israéliennes qui permettent de revendiquer les propriétés qui appartenaient à des Juifs avant 1948. Il n'existe pas de loi similaire permettant aux Palestiniens de revendiquer des biens situés en Israël.

7. À Jérusalem-Est occupée, dans le quartier de Sheikh Jarrah, le tribunal de district de Jérusalem a rejeté le 10 février et le 2 mars des recours formés contre les actions intentées par des organisations de colons pour expulser 15 familles palestiniennes du quartier, où elles vivent depuis des décennies. Les familles palestiniennes ont porté l'affaire devant la Cour suprême. Le 9 mai, à la demande du Procureur général d'Israël, la Cour a reporté d'un mois l'audience sur cette question. Le 25 mai, elle a donné au Procureur général jusqu'au 8 juin pour prendre position sur cette affaire. Le 7 juin, le Procureur général a annoncé qu'il n'interviendrait pas dans la procédure de la Cour suprême relative à l'expulsion prochaine de quatre de ces familles. La Cour suprême a annoncé qu'elle fixerait une audience avant le 20 juillet pour statuer sur le pourvoi des familles.

8. Le 28 mai, le tribunal de district de Jérusalem a reporté à décembre sa décision concernant l'appel interjeté contre un ordre d'expulsion relatif à deux immeubles résidentiels comprenant trois appartements, situés dans le quartier Batan al-Haoua de Silwan, à Jérusalem-Est. Le tribunal a motivé sa décision en notant qu'il attendait que la Haute cour de justice rende sa décision dans des affaires similaires. La Haute cour de justice a également demandé au Procureur général de se prononcer. Si l'expulsion devait avoir lieu, sept familles palestiniennes au total, soit 33 personnes, dont 19 enfants, deux femmes âgées ainsi qu'un homme ayant des besoins particuliers, seraient directement touchés. Le 10 juin, le tribunal de district de Jérusalem a reporté au 8 juillet sa décision concernant l'appel interjeté contre un autre ordre d'expulsion relatif à deux immeubles résidentiels comprenant trois appartements, situés dans le quartier de Batan al Haoua. Si l'expulsion devait avoir lieu, trois familles palestiniennes au total, soit 20 personnes, dont 12 enfants, seraient directement touchés.

III. Actes de violence visant des civils, y compris les actes de terreur

9. Dans sa résolution 2334 (2016), le Conseil de sécurité a demandé que des mesures immédiates soient prises pour prévenir tous les actes de violence visant des civils, y compris les actes de terreur, ainsi que tous les actes de provocation et de

destruction, et que les auteurs de tels actes en répondent, et a appelé au respect des obligations qu'imposait le droit international de renforcer l'action menée pour lutter contre le terrorisme, notamment par la coordination en matière de sécurité, et de condamner sans équivoque tous les actes de terrorisme.

10. Or la période considérée a été marquée par une augmentation des actes de violence perpétrés dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé, notamment des affrontements entre des Palestiniens et les forces de sécurité israéliennes, des actes de violence liés aux colons, des attaques ou tentatives d'attaque, des jets de pierres et de cocktails Molotov par des Palestiniens, des tirs de roquettes dirigés par des groupes armés palestiniens de Gaza vers Israël, des frappes aériennes israéliennes et des bombardements contre des cibles à Gaza, et l'utilisation de la force meurtrière par les forces de sécurité israéliennes contre des Palestiniens.

11. En tout, sur l'ensemble de la période considérée, 295 Palestiniens, dont 42 femmes et 73 enfants, ont été tués par les forces de sécurité israéliennes lors de manifestations, d'affrontements, de perquisitions, d'arrestations, de frappes aériennes, de bombardements et dans d'autres circonstances, et 10 149 Palestiniens, dont 17 femmes et 148 enfants, ont été blessés – 4 703 par des gaz lacrymogènes et 840 par des tirs à balles réelles. Dans le même temps, 90 membres des forces de sécurité israéliennes et 857 civils israéliens ont été blessés par des Palestiniens lors d'affrontements ou par des jets de pierres et de cocktails Molotov, des tirs aveugles de roquettes et de mortiers, et dans d'autres circonstances.

12. Toute la période considérée a été marquée par de fortes tensions en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est. L'expulsion prévue par les autorités israéliennes de quatre familles élargies de réfugiés palestiniens dans le quartier de Cheikh Jarrah a avivé les tensions entre Palestiniens et forces de sécurité israéliennes, ce qui a donné lieu à des manifestations de plus en plus tendues à partir du mois d'avril. Début avril, on a vu circuler sur les médias sociaux des vidéos virales montrant des attaques violentes de Palestiniens contre des Juifs ultraorthodoxes et des attaques perpétrées par des groupes d'extrême droite contre des Palestiniens. Pendant le Ramadan, à partir du 13 avril, les troubles se sont multipliés après que les autorités israéliennes ont installé des barrières métalliques devant la porte de Damas de la vieille ville de Jérusalem, bloquant ainsi l'accès à un espace public utilisé par les Palestiniens. À la suite de cette décision, de vastes manifestations et de violents affrontements entre les Palestiniens et les forces de sécurité israéliennes ont eu lieu à Jérusalem-Est occupée, notamment dans les environs de la mosquée Al-Aqsa et de la porte de Damas, ainsi qu'à Cheikh Jarrah.

13. La situation s'est envenimée le 22 avril lorsque des civils israéliens ont défilé vers la porte de Damas aux cris de « Mort aux Arabes » et d'autres slogans anti-arabes et se sont heurtés à des Palestiniens qui scandaient également des propos incendiaires, avant que les deux groupes ne soient dispersés par les forces de sécurité israéliennes. Le retrait des barrières par ces dernières, le 25 avril, a permis de rétablir temporairement un certain calme dans la zone. À partir du 28 avril, le quartier de Cheikh Jarrah a été le théâtre de manifestations quotidiennes qui, conjuguées à la présence toujours importante des forces de sécurité israéliennes et aux provocations de civils israéliens, ont donné lieu à des affrontements répétés dans tout Jérusalem-Est.

14. Bien que tous les détails ne soient pas connus, la situation à Jérusalem-Est occupée s'est encore aggravée le 10 mai, Journée d'Al-Qods, lorsque des membres des forces de sécurité israéliennes ont pénétré dans l'enceinte de la mosquée Al-Aqsa où ils ont lancé des grenades étourdissantes, utilisé des gaz lacrymogènes et tiré des balles en caoutchouc à noyau métallique. Les autorités israéliennes ont pris un certain nombre de mesures pour réduire les tensions : elles ont détourné du quartier musulman de la vieille ville une manifestation autorisée qu'organisaient des militants

de la droite israélienne pour marquer la Journée d'Al-Qods, reporté une audience de la Cour suprême sur les expulsions de Cheikh Jarrah et interdit aux Juifs de visiter les lieux saints. Néanmoins, les violences se sont poursuivies dans la vieille ville, où une intense présence des forces de sécurité a été maintenue. Au cours de la période considérée, deux Palestiniens au total ont été tués et 1 635 ont été blessés à Jérusalem-Est – dont 657 pour la seule journée du 10 mai – tandis que 99 Israéliens ont été blessés, dont 32 le 10 mai.

15. Dans ce contexte de tensions à Jérusalem, des violences ont éclaté entre Israël et des groupes armés palestiniens basés dans la bande de Gaza, entraînant la pire escalade des hostilités armées depuis 2014. Le 10 mai en fin d'après-midi, un porte-parole des Brigades Ezzeddine el-Qassam du Hamas a publié un communiqué donnant à Israël un ultimatum courant jusqu'à six heures du soir le même jour pour retirer les forces de sécurité de la mosquée d'Al Aqsa et du quartier de Cheikh Jarrah et libérer toutes les personnes arrêtées à la suite des événements survenus à Jérusalem. Ce soir-là, des groupes armés palestiniens ont tiré sans discernement 191 roquettes et obus de mortier en direction d'Israël, dont certains visaient Jérusalem. En réponse, les forces de défense israéliennes ont tiré 60 missiles et obus sur Gaza. Au cours des 10 jours qui ont suivi, Israël a poursuivi ses frappes aériennes et ses bombardements intensifs, visant apparemment des groupes armés et leurs infrastructures, tandis que les groupes armés palestiniens de Gaza continuaient à lancer des roquettes et des mortiers à une échelle sans précédent en direction d'Israël, y compris depuis des quartiers civils très peuplés. La cour d'une école de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a été frappée par deux missiles israéliens, bien que l'école ait été désignée comme abri d'urgence pour les civils pendant les hostilités. Une enquête ultérieure menée par l'UNRWA sur les mesures à adopter pour assurer la sécurité du bâtiment contre les missiles a révélé l'existence sous l'école de ce qui aurait pu être un tunnel potentiellement utilisé par des groupes armés palestiniens. Rien n'indique qu'il ait existé des points d'entrée ou de sortie du tunnel à l'intérieur des locaux.

16. Au total, les groupes armés palestiniens ont tiré plus de 4 000 roquettes et projectiles vers Israël, dont plus de 600 sont tombés dans la bande de Gaza, ce qui aurait fait quelques victimes palestiniennes. Selon des sources israéliennes, les forces israéliennes ont effectué plus de 1 500 frappes aériennes, terrestres et maritimes dans la bande de Gaza. Les frappes aériennes et les bombardements israéliens ciblant ce qu'Israël a déclaré être des installations de militants ont causé d'importants dommages aux biens et aux infrastructures civiles – bâtiments publics, maisons et commerces, y compris quatre tours de grande hauteur dont l'une abritait des médias internationaux, organisations humanitaires, installations médicales et routes. Les roquettes provenant de Gaza ont atteint la périphérie de Jérusalem, Tel Aviv et sa banlieue, ainsi que l'aéroport Ben Gourion. Elles ont frappé en de multiples endroits, endommageant des bâtiments à usage de commerce ou d'habitation, des écoles et un oléoduc.

17. Pendant toute la durée des hostilités, l'Organisation des Nations Unies a coopéré avec toutes les parties afin de rétablir le calme, d'apaiser la situation et d'éviter toute nouvelle perte de vies humaines. L'escalade s'est poursuivie jusqu'à ce que les deux parties annoncent une cessation des hostilités qui a pris effet le 21 mai à 2 heures. La cessation des hostilités s'est poursuivie sans qu'aucun nouveau tir de roquette ou attaque aérienne ne soit signalé.

18. Les hostilités armées ont eu de lourdes répercussions sur la population civile. Entre le 10 et le 21 mai, 259 Palestiniens ont été tués à Gaza, dont 66 enfants et 41 femmes (dont 4 étaient enceintes) ; 248 d'entre eux, dont 63 enfants, ont été tués par des frappes aériennes et des chutes de roquettes. En outre, selon le Ministère de

la santé de Gaza, 1 948 personnes ont été blessées. Au moins 129 des personnes tuées étaient des civils. Dans certains cas, des familles entières, dont des femmes, des enfants et des nourrissons, ont été tuées dans leur maison par des frappes aériennes israéliennes. On estime que plus de 40 personnes ont été tuées dans la nuit du 15 mai au cours d'une série de frappes aériennes qui auraient visé des tunnels situés sous des zones résidentielles de la ville de Gaza, et de nombreuses personnes sont toujours portées disparues. Au nombre des victimes figurent le chef du service de médecine interne de l'hôpital Chifa, le principal hôpital de la bande de Gaza, ainsi que l'un des rares neurologues de Gaza, des membres de leur famille, ainsi que neuf membres d'une famille – deux femmes et sept enfants – du camp d'Al-Shati.

19. En Israël, un garçon de cinq ans a été tué par une roquette à Sderot et une jeune fille de 16 ans et son père ont été tués à Lod. Tout au long des 11 jours d'hostilités, des centaines de milliers d'Israéliens d'une grande partie du sud et du centre du pays ont dû à maintes reprises courir s'abriter des tirs de roquette. Neuf Israéliens, dont 2 enfants, 4 femmes et 1 soldat, ont été tués, ainsi que 3 ressortissants étrangers, et des centaines d'Israéliens ont été blessés au cours des hostilités. En outre, des ballons et des cerfs-volants incendiaires lancés depuis Gaza ont déclenché des dizaines d'incendies dans le sud d'Israël.

20. En Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, 39 Palestiniens, dont 2 femmes et 7 enfants, ont été tués. En tout, 8 217 Palestiniens ont été blessés, dont 4 703 par inhalation de gaz lacrymogène. La plupart des décès sont dus à l'utilisation de balles réelles par les forces de sécurité israéliennes dans le cadre de manifestations, d'affrontements ou en réponse à des attaques ou des tentatives d'attaques. Un Israélien a été tué et 137 ont été blessés, dont 90 membres des forces de sécurité israéliennes. En Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, les violences se sont multipliées, notamment pendant la période d'escalade du 10 au 21 mai.

21. Le 6 avril, les forces de sécurité israéliennes ont tiré à balles réelles sur un Palestinien à un poste de contrôle improvisé dans le village de Bir Nabala, au nord de Jérusalem. L'homme a succombé à ses blessures et son épouse, qui se trouvait avec lui dans le véhicule, a été blessée. Les forces de sécurité israéliennes ont d'abord déclaré que l'homme avait tenté une attaque à la voiture bélier, ce que contestent son épouse et des témoins oculaires. Les forces de sécurité israéliennes ont ouvert une enquête.

22. Le 3 mai, un Palestinien a tué un Israélien et en a blessé deux autres par des coups de feu tirés d'une voiture en marche au poste de contrôle de Zatarra, au sud de Naplouse. Le 5 mai, un jeune Palestinien de 16 ans a été tué par les forces israéliennes, qui lui ont tiré dans le dos dans des circonstances controversées lors d'affrontements entre Palestiniens et forces de sécurité israéliennes dans le village d'Oudala, au sud de Naplouse.

23. Le 7 mai, les forces israéliennes ont abattu deux Palestiniens et en ont grièvement blessé un troisième près du poste de contrôle de Salem, au nord-ouest de Jénine, après que ces hommes, qui se rendaient en Israël en bus, eurent ouvert le feu sur la police des frontières.

24. Le 11 mai, les forces israéliennes ont tué par balle un Palestinien et en ont grièvement blessé un autre au poste de contrôle de Zatarra, dans des circonstances peu claires. Le 12 mai, un Palestinien aurait été tué par balle par les forces de sécurité israéliennes lors d'affrontements dans le camp de réfugiés de Faouar, au sud d'Hébron. Les forces de sécurité israéliennes ont empêché les ambulances palestiniennes de prendre en charge la victime.

25. Le 12 mai, lors d'affrontements à Aqqaba, Toubas, les forces de sécurité israéliennes ont tué un garçon de 16 ans de deux balles dans le dos. Il semble que les

faits se soient produits au moment où les forces de sécurité israéliennes se retiraient après des affrontements à Toubas, lors desquels elles avaient tiré à balles réelles, blessant deux Palestiniens. Deux autres Palestiniens ont été blessés après avoir été percutés par une jeep militaire.

26. Le 14 mai, les Palestiniens ont organisé des manifestations de solidarité en faveur de Gaza, dont beaucoup ont dégénéré en affrontements entre Palestiniens et forces de sécurité israéliennes, notamment à Qalqiliya, Ramallah, Naplouse, Bethléem, Hébron et dans des dizaines d'autres endroits. Au cours de cette journée, la plus meurtrière depuis plus de 10 ans en Cisjordanie occupée, 10 Palestiniens ont été tués par les forces de sécurité israéliennes lors de ces manifestations et affrontements et environ 250 ont été blessés par des balles réelles, ce qui suscite des inquiétudes quant à un usage excessif de la force par lesdites forces. Un autre Palestinien a été tué près de la colonie d'Ofra lors d'une attaque présumée à la voiture bélier et à l'arme blanche contre les forces de sécurité israéliennes.

27. Les 15 et 16 mai, deux Palestiniens ont été abattus par les forces de sécurité israéliennes lors d'une attaque à la voiture bélier à Cheikh Jarrah et d'une autre attaque présumée à la voiture bélier dans le sud de la Cisjordanie. Cette seconde attaque présumée a fait sept blessés, dont deux modérés, parmi les agents de la police des frontières israélienne. Le 16 mai, les forces de sécurité israéliennes ont tiré à balles réelles sur les Palestiniens lors de manifestations et d'affrontements à Toulkarm, Naplouse et Hébron, faisant trois victimes, dont un garçon de 14 ans qui a succombé à ses blessures après avoir reçu une balle dans la tête à Hébron le 13 mai.

28. Le 18 mai, un Palestinien armé d'une mitraillette a été abattu par les forces de sécurité israéliennes à Hébron alors qu'il tentait apparemment de lancer une bombe artisanale. Le même jour, les forces de sécurité israéliennes ont tué deux Palestiniens lors de manifestations et d'affrontements à Ramallah, ainsi qu'un garçon de 16 ans dans le village de Bil'In. Un quatrième Palestinien, qui avait reçu une balle dans la tête lors de manifestations et d'affrontements à Jénine le 18 mai, a succombé plus tard à ses blessures.

29. Le 25 mai, les forces spéciales israéliennes ont tué par balle un Palestinien du camp de réfugiés d'Amaari alors qu'il était assis dans sa voiture dans le quartier de Oum el-Charayat à Ramallah. La fusillade s'est produite dans le cadre d'une opération visant à arrêter un membre de la famille de l'homme et semble résulter d'une erreur sur la personne. Le 28 mai, les forces de sécurité israéliennes ont tué par balle un Palestinien de 28 ans et en ont blessé au moins 24 autres lors de manifestations contre l'installation d'un nouvel avant-poste de colons à Jabal Sbeih, près de Beïta, au sud-est de Naplouse.

30. Dans l'ensemble de la Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, on a assisté à une escalade des violences mettant en cause des colons, y compris à l'utilisation d'armes à feu. On a enregistré 139 attaques au cours desquelles des colons israéliens ou d'autres civils ont blessé des Palestiniens ou auraient endommagé leurs biens. Elles ont fait un mort et 51 blessés palestiniens et occasionné des dégâts matériels, contre deux morts et 31 blessés au premier trimestre 2021. Selon des sources israéliennes, les Palestiniens ont perpétré 228 attaques contre des colons israéliens et d'autres civils en Cisjordanie occupée, notamment à coup de jet de pierres, de cocktails Molotov et de bombes artisanales sur des véhicules civils, faisant 47 blessés et occasionnant des dégâts matériels.

31. Au cours de la période considérée, les forces de sécurité israéliennes ont mené 805 perquisitions et arrestations en résultat desquelles 851 personnes ont été arrêtées, dont 31 enfants, deux Palestiniens ont été tués, dont un enfant, et 98 autres ont été

blessés lors des affrontements qui ont suivi. En tout, 130 de ces opérations ont eu lieu à Jérusalem-Est, dans un contexte de tension accrue.

IV. Actes d'incitation à la violence, actes de provocation et déclarations incendiaires

32. Dans sa résolution 2334 (2016), le Conseil de sécurité a demandé aux deux parties d'agir dans le respect du droit international, notamment du droit international humanitaire, et des accords et des obligations qu'elles avaient précédemment contractés, de faire preuve de calme et de retenue et de s'abstenir de tout acte de provocation et d'incitation à la violence et de toute déclaration incendiaire, dans le but, notamment, de désamorcer la situation sur le terrain, de rétablir la confiance, de montrer, par leurs politiques et leurs actes, un véritable attachement à la solution des deux États et de créer les conditions nécessaires à la promotion de la paix.

33. Une recrudescence grave des actes d'incitation à la violence et des déclarations incendiaires a été observée tout au long de la période considérée et a eu pour effet d'alimenter ou d'exacerber les violences. Au cours de la période qui a précédé le déclenchement des hostilités à Gaza et tout au long de l'escalade, les dirigeants du Hamas n'ont cessé de proférer des menaces et d'appeler à la violence contre les Israéliens. Un responsable du Hamas a encouragé les Palestiniens vivant à Jérusalem à « couper la tête des Juifs avec des couteaux », en expliquant comment procéder de façon efficace. Les pages officielles du Fatah dans les médias sociaux ont relayé à plusieurs reprises des déclarations de la direction nationale et locale du groupe incitant les membres de la population à entrer en confrontation avec les soldats et les colons israéliens, et les exhortant dans certains cas à employer « tous les moyens possibles ». Dans un entretien, un haut responsable du Fatah s'est adressé à « chaque Palestinien en possession d'une pierre, d'une parole ou d'une balle », déclarant que « la bataille [avait] commencé ». Dans des sermons diffusés sur la chaîne de télévision officielle palestinienne, certains responsables religieux de l'Autorité palestinienne ont affirmé qu'Israël cherchait à détruire la mosquée Al-Aqsa et à la « profaner ».

34. Les responsables israéliens se sont eux aussi livrés à des actes d'incitation à la violence, à des actes de provocation et à des déclarations incendiaires. Lors de manifestations à Cheik Jarrah, un adjoint au maire de Jérusalem a été filmé tandis qu'il déclarait à un militant palestinien qu'il était « dommage » qu'il n'ait pas reçu une balle dans la tête. Les députés d'extrême droite de la Knesset se sont livrés à des actes de provocation en organisant plusieurs visites dans des zones de tension de Jérusalem, notamment le quartier de Cheik Jarrah, la porte de Damas et l'entrée de l'esplanade des Mosquées, ce qui a provoqué de violents affrontements entre leurs partisans et des Palestiniens. Comme suite au décès d'un soldat israélien, un ministre israélien a publié le message suivant dans les médias sociaux : « L'ennemi palestinien relève la tête. Comme au cours des 100 dernières années, [ce sont] des barbares et des sauvages ». Réagissant à une vidéo montrant des Palestiniens en train d'attaquer un conducteur israélien près de la vieille ville, un membre de la Knesset a écrit dans les médias sociaux qu'Israël avait perdu le contrôle de sa souveraineté sur Jérusalem et que « l'heure [était] venue de libérer à nouveau le mont du Temple et Jérusalem et de montrer une fois pour toutes [aux Palestiniens] qui [était] aux commandes ». Des membres de la Knesset ont tenu des propos désobligeants et inacceptables envers les Arabes, l'un d'eux ayant affirmé sur Twitter que « sur le long terme », les Arabes qui n'acceptaient pas que « la Terre d'Israël appartienne au Peuple d'Israël [...] ne rester[aient] pas [là] ». Un autre a écrit, en réaction à des images vidéo de Palestiniens

de Jérusalem-Est applaudissant des tirs de roquette sur la ville, que ceux-ci devraient être « mis dans des camions et déportés immédiatement ».

V. Mesures énergiques visant à inverser les tendances négatives

35. Dans sa résolution 2334 (2016), le Conseil de sécurité a demandé l'adoption immédiate de mesures énergiques afin d'inverser les tendances négatives sur le terrain, qui mettaient en péril la solution des deux États. Ces tendances négatives se sont poursuivies au cours de la période considérée.

36. Le 30 avril, le Président palestinien, Mahmoud Abbas, a fait savoir que les élections au Conseil législatif palestinien, à la présidence de l'Autorité et au Conseil national palestinien qui devaient se tenir en 2021 seraient reportées indéfiniment, jusqu'à ce qu'Israël garantisse la participation des Palestiniens de Jérusalem-Est occupée. Les préparatifs des élections au Conseil législatif palestinien, prévues pour le 22 mai, étaient bien avancées : quelque 93 % des Palestiniens remplissant les conditions requises s'étaient inscrits sur les listes, soit plus de 2,5 millions de personnes, dont environ 50 % de femmes et plus de 40 % de primo-votants ; 36 listes de candidats, réunissant au total 1389 noms, avaient été validées par la Commission électorale centrale ; la campagne devait débiter le 1^{er} mai.

37. À Gaza, des dommages importants ont été causés à des bâtiments résidentiels et commerciaux, à des établissements de santé, à des écoles et à des infrastructures, notamment des routes, des lignes et réseaux électriques, des réseaux d'évacuation et des stations de pompage des eaux usées, des canalisations, des puits et des terres agricoles. Gaza ayant été contaminée par une quantité importante de restes explosifs de guerre non explosés, il a fallu mener des opérations de lutte antimines afin de sauver des vies et dispenser d'urgence aux civils une formation sur les risques liés à ces restes explosifs. Le 9 juin, un garçon de neuf ans a été tué et son frère grièvement blessé dans une explosion accidentelle. Dans le contexte de la récente escalade, une évaluation des risques menée par l'ONU a confirmé la présence de 14 bombes profondément enterrées, dont 2 sous une école de l'UNRWA.

38. Selon les premières estimations des autorités locales, 2 000 unités d'habitation ont été totalement détruites et 15 000 endommagées. Plus de 113 000 Palestiniens ont été temporairement déplacés dans des écoles de l'UNRWA ou dans des familles d'accueil pendant les hostilités, ce qui a accru le risque de propagation de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) en favorisant la promiscuité. Au 10 juin, quelque 8 500 Palestiniens étaient hébergés dans des familles d'accueil ou dans deux écoles de l'UNRWA. Environ 600 familles (3 600 personnes) sont déplacées depuis le conflit de 2014, soit depuis plus de six ans.

39. Des dommages ont également été causés à 141 écoles et à 33 établissements de santé.

40. La disponibilité de l'électricité dans la bande de Gaza a encore diminué, passant de 15 heures par jour à 5 à 6 heures en moyenne, du fait des dommages infligés aux principales lignes, transformateurs et réseaux électriques et du refus d'Israël d'autoriser l'acheminement par l'ONU de carburant destiné à la centrale électrique de Gaza, ce qui a perturbé la fourniture des services de base, notamment les services de santé, d'assainissement et d'approvisionnement en eau. Environ 800 000 personnes ont été temporairement privées d'accès régulier à l'eau potable en raison des dommages causés aux infrastructures et de l'approvisionnement limité en électricité. Au cours de la période, les principales lignes d'alimentation électrique ont été réparées, ce qui a permis de rétablir partiellement l'accès à l'électricité, et des réparations importantes ont été effectuées sur les infrastructures d'approvisionnement en eau.

41. Le 11 mai, après le début des hostilités entre Israël et les groupes armés palestiniens, les autorités israéliennes ont fermé le point de passage d'Erez, y compris aux agents humanitaires et aux personnes ayant besoin d'une aide humanitaire, et celui de Kerem Shalom à la circulation des marchandises. Ce dernier a toutefois été rouvert le 18 mai pour permettre l'acheminement de carburant destiné à l'UNRWA et d'aliments pour animaux uniquement, après avoir été fermé de manière anticipée comme suite à des tirs de mortier en provenance de Gaza. Le point de passage d'Erez a été ouvert exceptionnellement pendant une journée, le 17 mai, pour permettre l'entrée d'une cargaison d'aide médicale accompagnée de personnel de santé provenant de Jordanie. La fermeture des points de passage depuis Israël pendant toute la période d'affrontements, conjuguée aux dommages causés aux infrastructures électriques à Gaza, a aggravé la situation humanitaire et eu des répercussions négatives sur les conditions de vie de l'ensemble de la population gazaouite.

42. Le point de passage de Rafah est resté ouvert, excepté les jours fériés. La porte de Salaheddine a été ouverte pendant cinq jours au cours de la période d'affrontements pour permettre la circulation de marchandises, notamment de carburant. Le 9 mai, Israël a complètement fermé la zone de pêche de Gaza, qui a été rétablie à six milles marins le 25 mai. La zone avait déjà été fermée pendant trois jours, du 26 au 28 avril, en réponse aux tirs de roquettes et au lâcher de ballons incendiaires en direction d'Israël.

43. Après la cessation des hostilités, le 21 mai, 40 camions transportant des fournitures humanitaires ont été autorisés à entrer sur le territoire. Le 25 mai, Israël a annoncé l'ouverture des points de passage pour permettre la circulation de certains produits et agents humanitaires. Il a également facilité l'entrée de plus de 46 000 vaccins fournis par le Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19.

VI. Actions entreprises par les parties et la communauté internationale pour faire avancer le processus de paix et autres faits nouveaux pertinents

44. Dans sa résolution [2334 \(2016\)](#), le Conseil de sécurité a demandé à tous les États de faire une distinction, dans leurs échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967.

45. Dans la même résolution, le Conseil de sécurité a également invité toutes les parties à continuer, dans l'intérêt de la promotion de la paix et de la sécurité, de déployer collectivement des efforts pour engager des négociations crédibles sur toutes les questions relatives au statut final dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient et préconisé vivement à cet égard l'intensification et l'accélération des efforts diplomatiques entrepris et de l'appui apporté aux niveaux international et régional en vue de parvenir sans tarder à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, sur la base des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, du mandat de la conférence de Madrid, y compris le principe de l'échange de territoires contre la paix, de l'Initiative de paix arabe et de la Feuille de route du Quatuor, et de mettre fin à l'occupation israélienne qui avait commencé en 1967. Le Conseil a souligné en outre qu'il ne reconnaîtrait aucune modification aux frontières du 4 juin 1967, y compris en ce qui concernait Jérusalem, autres que celles convenues par les parties par la voie de négociations.

46. Le 23 avril, le 16 mai et le 28 mai, les envoyés du Quatuor pour le Moyen-Orient se sont réunis virtuellement pour examiner les dernières évolutions politiques et la

situation sur le terrain, notamment la dernière escalade et la cessation des hostilités entre Israël et les groupes armés palestiniens.

47. Lors de l'escalade du conflit entre Israël et les groupes armés à Gaza, le Conseil de sécurité s'est réuni les 10, 12, 16 et 18 mai pour exprimer sa profonde préoccupation face à la poursuite des affrontements et encourager les parties à mettre fin aux hostilités. Le 20 mai, l'Assemblée générale a tenu une réunion d'urgence pour examiner la situation, durant laquelle le Secrétaire général a demandé une nouvelle fois à toutes les parties de conclure immédiatement un cessez-le-feu. Le 22 mai, le Conseil de sécurité a publié une déclaration dans laquelle il s'est félicité de l'annonce d'un cessez-le-feu et a insisté sur la nécessité immédiate d'apporter une assistance humanitaire à la population civile palestinienne, en particulier à Gaza. Le 27 mai, le Conseil des droits de l'homme a décidé de créer une commission permanente chargée d'enquêter dans le territoire palestinien occupé et en Israël sur toutes les violations présumées du droit international humanitaire ainsi que toutes les violations présumées du droit international des droits de l'homme et toutes les atteintes à ce droit avant et après le 13 avril 2021.

VII. Observations

48. Je reste profondément troublé par la poursuite de l'expansion illégale des colonies israéliennes en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, qui consolide encore l'occupation, porte atteinte au droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la souveraineté et continue d'empiéter sur les terres et les ressources naturelles palestiniennes, d'entraver la libre circulation de la population palestinienne et d'accroître les risques d'affrontements violents. Les autorités israéliennes poursuivent l'exécution de projets d'implantation qui avaient été gelés ou retardés pendant des années dans des zones qui revêtent une importance cruciale pour la continuité territoriale d'un futur État palestinien.

49. L'avancement des projets d'expansion de la colonie de Har Homa, à Jérusalem-Est occupée, est particulièrement préoccupante, car il s'agit d'une nouvelle étape sur la voie de la consolidation de l'ensemble des colonies de peuplement illégales établies le long du périmètre sud séparant Jérusalem-Est de Bethléem et d'autres communautés palestiniennes de Cisjordanie occupée situées plus au sud.

50. Les implantations israéliennes en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, n'ont aucune validité en droit et constituent une violation flagrante des résolutions des organes de l'ONU et du droit international. Elles compromettent les chances de parvenir à une solution viable prévoyant deux États car elles restreignent systématiquement la possibilité d'établir un État palestinien d'un seul tenant, indépendant, viable et souverain. Je demande instamment au Gouvernement israélien de mettre fin immédiatement à toutes les activités d'implantation de colonies.

51. Je demeure profondément préoccupé par la poursuite des démolitions et confiscations de structures palestiniennes, y compris celles érigées dans le cadre de projets humanitaires financés par la communauté internationale. Je demande aux autorités israéliennes de mettre fin à la démolition de biens palestiniens ainsi qu'au déplacement forcé et à l'expulsion de Palestiniennes et de Palestiniens, conformément aux obligations qui incombent au pays en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, et d'approuver les projets qui permettraient à ces communautés de bâtir en toute légalité et qui répondent à leurs besoins en matière de développement.

52. Je demeure profondément troublé par la possibilité que certaines familles palestiniennes soient expulsées de leurs logements dans les quartiers de Cheik Jarrah

et de Silwan, à Jérusalem-Est occupée. Comme on l'a vu ces dernières semaines, ces expulsions, en particulier dans des zones aussi sensibles sur le plan politique, peuvent provoquer des tensions dangereuses et donner lieu à des violences.

53. L'escalade rapide de la violence, les attaques violentes contre des civils palestiniens et israéliens et les actes d'incitation à la violence ont rapidement échappé à tout contrôle pour ouvrir la voie à des affrontements dévastateurs entre Israël et les groupes armés à Gaza, dans des proportions qui n'avait pas été vues depuis des années. Ces événements n'ont fait qu'accentuer les divisions entre Israéliens et Palestiniens et rendre plus difficile encore l'accomplissement de progrès sur la voie de la paix. Les violences doivent cesser, et tous ceux qui les commettent doivent être amenés à en répondre.

54. Je suis profondément préoccupé par les nombreux cas dans lesquels des responsables ont exacerbé les tensions et la violence par des discours inacceptables ou des actes de provocation. De tels agissements ont contribué à cette escalade meurtrière. La violence et les incitations à la violence doivent être clairement condamnées et rejetées sans équivoque par toutes et tous, au lieu d'être encouragées et amplifiées, comme cela a été trop souvent le cas. À cet égard, je salue les initiatives menées par les organisations de la société civile pour promouvoir la paix, la réconciliation et la fin des combats.

55. Les tirs de roquettes et d'obus de mortier auxquels ont procédé sans discrimination le Hamas, le Jihad islamique palestinien et d'autres contre des centres de population civile israéliens, notamment à partir de quartiers résidentiels très peuplés, constituent une violation manifeste du principe de distinction consacré par le droit international humanitaire et doivent cesser. Bien qu'Israël ait pris certaines précautions, notamment en prévenant dans certains cas avant de lancer des attaques, les frappes aériennes menées dans des zones fortement peuplées ont fait de très nombreux morts et blessés parmi les civils et entraîné la destruction généralisée des infrastructures civiles. Les autorités israéliennes doivent se conformer aux règles du droit international humanitaire régissant les conflits armés et prendre toutes les précautions possibles pour épargner les civils et les biens de caractère civil dans la conduite des opérations militaires.

56. Je suis particulièrement consterné par le fait que des enfants continuent d'être victimes de la violence. Dans le cadre des récentes hostilités, 66 enfants ont été tués à Gaza, 6 en Cisjordanie occupée et 2 en Israël. Je souligne de nouveau que les enfants ne doivent pas être la cible de violences ou être mis en danger et qu'ils doivent bénéficier d'une protection spéciale contre toutes les formes de violence.

57. Les informations indiquant que les forces de sécurité israéliennes ont fait un usage disproportionné de la force contre les participants aux manifestations, notamment en tirant à balles réelles, sont très préoccupantes. Je réaffirme que les forces de sécurité doivent faire preuve de la plus grande retenue et ne recourir à la force létale que si c'est absolument inévitable pour protéger des vies humaines. Les autorités israéliennes et palestiniennes doivent mener des enquêtes approfondies, indépendantes, impartiales et rapides sur tous les cas présumés de recours excessif à la force.

58. Je suis profondément préoccupé par la persistance des violences mettant en cause des colons en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est. Je suis particulièrement troublé par la gravité croissante des attaques menées par les colons israéliens, notamment les informations selon lesquelles des colons auraient tiré à balles réelles sur des Palestiniens. En tant que Puissance occupante, Israël a l'obligation d'assurer la sécurité de la population palestinienne et d'enquêter sur ces attaques. Je suis également très préoccupé par les attaques menées par des

Palestiniens contre des civils israéliens. Tous les auteurs de violence, de part et d'autre, doivent répondre de leurs actes et être rapidement traduits en justice.

59. Je tiens à rappeler que le sort de deux civils israéliens et des dépouilles de deux soldats des Forces de défense israéliennes détenus par le Hamas à Gaza demeurent une source de préoccupation humanitaire importante. Je demande au Hamas de communiquer des informations à ce sujet, comme l'exige le droit international humanitaire.

60. D'autre part, je reste profondément préoccupé par le fait qu'Israël continue de conserver les corps de Palestiniens tués. Je demande à Israël de restituer ces dépouilles à leurs familles, conformément aux obligations qui lui incombent au titre du droit international humanitaire.

61. Je me félicite de la cessation des hostilités convenue le 21 mai et salue l'action importante menée par l'Égypte, les États-Unis et le Qatar pour promouvoir l'arrêt des violences. Je tiens également à remercier mon coordonnateur spécial de ses efforts. Toutefois, la situation à Gaza demeure extrêmement préoccupante, notamment en raison des souffrances et du profond traumatisme émotionnel subis par la population après des années de bouclages prolongés et de restrictions sévères imposées par Israël sur le plan économique et en matière de déplacements, de la nature du gouvernement du Hamas et de la menace de violence omniprésente. La trêve tient toujours, mais elle est fragile, et il existe un risque constant d'escalade majeure. Les événements dévastateurs des dernières semaines viennent nous rappeler brutalement que ce conflit ne peut être perpétuellement maîtrisé. Je tiens à réaffirmer qu'aucun appui d'ordre humanitaire ou économique ne pourra, à lui seul, régler les problèmes de Gaza. Ceux-ci exigent en définitive des solutions politiques et la volonté politique de les mettre en œuvre.

62. Dans l'immédiat, la priorité absolue est de maintenir le calme, de consolider la cessation des hostilités et de prendre des mesures pour répondre d'urgence aux besoins humanitaires. Je demande à la communauté internationale de collaborer avec l'ONU à l'élaboration d'un train de mesures intégré et solide à l'appui d'une reconstruction et d'un relèvement rapides et durables afin de soutenir le peuple palestinien et de l'aider à renforcer ses institutions. Je suis déterminé à faire en sorte que l'ONU participe activement à ces efforts.

63. Je rappelle que l'Organisation coordonne la fourniture d'une aide humanitaire d'urgence à la population de Gaza et souligne à cet égard l'appel éclair de 95 millions de dollars lancé le 27 mai pour répondre aux besoins humanitaires. L'ONU, la Banque mondiale et l'Union européenne s'emploient également à mener une évaluation rapide des dommages et des besoins, qui permettra d'estimer les besoins à plus long terme en matière de reconstruction et de relèvement à Gaza. Pour que l'aide humanitaire puisse être acheminée rapidement, il importe de financer immédiatement la santé, la protection, l'éducation, l'alimentation, l'hébergement et les services d'assainissement, d'hygiène et d'approvisionnement en eau. Toutes les parties doivent également faciliter le libre accès des intervenants humanitaires. Israël doit autoriser dans les plus brefs délais l'entrée des produits nécessaires à l'action humanitaire et à la reconstruction ainsi que la circulation du personnel essentiel, y compris des ressortissants palestiniens. Il doit également accroître sensiblement le nombre d'autorisations de sortie de Gaza délivrées aux patients devant recevoir un traitement contre le cancer ou se soumettre à d'autres interventions vitales.

64. Je demeure extrêmement préoccupé par le déficit de financement du budget-programme de l'UNRWA, qui s'établit à 150 millions de dollars. Je me félicite de la reprise du financement de l'Office par les États-Unis en avril dernier et demande aux États Membres de veiller à ce que l'organisation dispose des liquidités dont elle a

besoin pendant l'été pour mener ses opérations. L'Office est indispensable à la stabilité de la région, en particulier après un conflit dévastateur et dans un contexte fragile. Je salue les efforts faits par la Jordanie et la Suède pour organiser une conférence internationale sur l'UNRWA en octobre. L'investissement dans le fonctionnement de l'Office demeure essentiel pour assurer la stabilité régionale et promouvoir l'instauration de la paix au Moyen-Orient.

65. Les importants efforts de réconciliation intrapalestinienne menés par l'Égypte doivent se poursuivre. L'ONU soutient fermement l'action menée par l'Égypte à cet égard, et je demande à toutes les factions palestiniennes de redoubler d'efforts pour assurer la réunification de Gaza et de la Cisjordanie occupée sous un gouvernement national démocratique unique. Gaza est et doit rester une partie intégrante d'un futur État palestinien dans le cadre d'une solution à deux États.

66. Le report du processus électoral palestinien a eu des répercussions importantes sur les conditions de sécurité sur le terrain et sur l'avenir du projet national palestinien. Je salue le travail accompli par la Commission électorale centrale palestinienne, qui a œuvré sans relâche pour que toutes les prescriptions techniques soient exécutées de façon effective tout au long du processus. La tenue d'élections en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, et à Gaza marquerait une avancée cruciale en direction de l'unité palestinienne et conférerait une nouvelle légitimité aux institutions nationales, notamment un parlement et un gouvernement démocratiquement élus en Palestine.

67. Nous devons résister à l'attrait des solutions à court terme pour nous concentrer sur les mesures permettant de faire progresser l'unité intrapalestinienne, de mettre un terme aux bouclages incapacitants de Gaza, conformément à la résolution [1860 \(2009\)](#) du Conseil de sécurité et, en dernière instance, d'assurer la reprise du processus de paix en vue de mettre fin à l'occupation et de parvenir à une solution viable prévoyant deux États.

68. Je reste déterminé à aider les Palestiniens et les Israéliens à régler le conflit et à mettre fin à l'occupation conformément aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU, au droit international et aux accords bilatéraux afin de concrétiser la vision de deux États – Israël et un État palestinien indépendant, démocratique, d'un seul tenant, viable et souverain – vivant côte à côte dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem comme capitale des deux États.

69. J'invite instamment les Israéliens, les Palestiniens, les États de la région et la communauté internationale dans son ensemble à prendre des mesures concrètes pour aider les parties à s'engager de nouveau sur la voie de négociations constructives qui aboutissent, à terme, à l'instauration de la paix. Le Coordonnateur spécial s'emploie activement à promouvoir ces efforts, en collaboration avec ses homologues du Quatuor pour le Moyen-Orient, les principaux partenaires régionaux et les dirigeants israéliens et palestiniens.

70. Je tiens à exprimer ma gratitude à mon Coordonnateur spécial, Tor Wennesland, pour le travail exceptionnel qu'il accomplit dans un contexte toujours difficile. Enfin, je rends hommage à tout le personnel de l'Organisation qui mène à bien sa mission dans des conditions éprouvantes.